

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-66

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Maintenance Milieu Urbain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la MMU (Maintenance Milieu Urbain), des travaux de voirie peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental.

Les travaux de voirie à réaliser s'étendront sur toute la zone 30 de la commune (avenue de la Forêt – rue Marcel Caudeville – rue Jean Legrand).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'entreprendre les démarches relatives à l'exécution des travaux de voirie et de signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour ; 0 contre)

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

95_DE-062-216209080-20201218-2020_66-DE

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans le cadre de la MMU
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

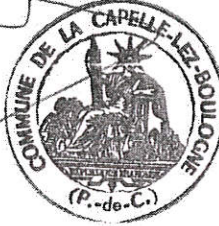
La Capelle-Les-Boulogne,

Le 18 décembre 2020

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

Le Maire
Jean-Michel DEGRENNE
25 DEC. 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20201218-2020_66-DE